

fiche n°15

Économie sociale et solidaire, petite enfance & famille

De nombreux acteurs de l'ESS interviennent dans le domaine de la petite enfance et plus largement des lieux et services pour les enfants et les familles : centres sociaux et socioculturels, espaces de vie sociale, crèches et multi-accueils associatifs ou coopératifs, associations de développement social local. Dans un contexte où nombre d'acteurs lucratifs investissent les champs de la petite enfance et du social comme nouveau marché, les municipalités et intercommunalités peuvent faire le choix de soutenir des acteurs de l'ESS, et de les associer pour construire ensemble des réponses locales adaptées. La création d'un service public de la petite enfance (SPPE) depuis 2025, qui fait des communes les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, renforce le rôle possible du bloc communal pour développer des coopérations avec les acteurs de l'ESS.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Favoriser l'accès à des locaux

L'accès à des locaux est un frein important pour les acteurs de l'ESS. La collectivité peut favoriser l'accès à des locaux adaptés, ou financer leurs aménagements, pour des acteurs de l'ESS, au travers par exemple d'appels à projets pour des locaux relevant de son domaine privé, ou au travers de subventions d'investissement. Elle peut également favoriser la participation d'acteurs de l'ESS à des espaces mutualisés.

Les Pavillons-sous-Bois : un appel à projets pour mettre à disposition un local

Les Maisons d'assistant.es maternel.les (MAM), qui permettent à plusieurs assistants maternels (4 au maximum) de mutualiser un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants accueillis, sont pour les collectivités un partenaire important.

La **Ville des Pavillons-sous-Bois** (93) a par exemple lancé un appel à projets pour la mise à disposition d'un local de 120 m² aménagé à une association d'assistant.es maternel.les.



Reconnaître et faciliter l'engagement bénévole pour renforcer la participation des parents et de la population

L'implication des parents, au cœur de nombreux lieux associatifs ou coopératifs de la petite enfance, permet de renforcer la parentalité de chacun et de créer les conditions d'un engagement dans la vie du territoire. Reconnaître les collectifs de parents comme interlocuteurs légitimes, faire confiance, soutenir et mobiliser les réseaux pour accompagner les associations, et privilégier des modes de contractualisation adaptés, autant de moyens de faciliter cet engagement.

Un pôle de coopération petite enfance et parentalité construit avec les acteurs à Villeurbanne (69)

Ce projet s'inscrit dans le processus de co-construction de la stratégie de développement de l'ESS mise en place à **Villeurbanne** depuis 2015. Face aux besoins de développement économique des acteurs ESS de la filière de la petite enfance, à des besoins sociaux insuffisamment satisfaits et à une opportunité foncière en centre-ville (avec le souhait du promoteur d'inclure un établissement petite enfance), le projet a réuni 4 acteurs de statuts différents (association/coopérative/collectivité) autour de la création d'un pôle Petite Enfance et parentalité. Ce pôle de 870m², porté par un bailleur social, a ouvert ses portes au premier trimestre 2021.



Une micro-crèche en milieu rural (82)

À Caylus, dans le Tarn-et-Garonne, la micro-crèche **Histoire de Bulles**, d'une capacité de dix places, a ouvert ses portes en 2009. Soutenue par la **Communauté de communes Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron**, sa création est issue d'une réflexion collective sur ce territoire rural de faible densité où de nouvelles familles sont venues s'installer exerçant des activités dans les domaines agricole, touristique, artisanal parfois de manière saisonnière. La micro-crèche est gérée par une association de parents. La micro-crèche est installée dans un local mis à disposition par la Mairie de Caylus qui a été restauré pour répondre aux normes d'accueil du jeune enfant. Quatre crèches associatives et une Maison d'assistantes maternelles sont aujourd'hui présentes sur le territoire.



Impulser ou favoriser la création de structures de l'ESS

La collectivité peut faciliter l'émergence d'initiatives d'habitants du territoire, permettant de répondre aux besoins identifiés. Elle peut s'appuyer par exemple sur les centres sociaux, dont la mission est le développement du pouvoir d'agir de tout.e.s les habitant.e.s (via par exemple des banquets citoyens, l'organisation de débats, de démarches de diagnostic territorial ou encore l'implication des habitant.es dans leur gouvernance). La collectivité peut également participer à la création d'une SCIC.

Faciliter l'émergence d'initiative associative à Anstaing (59)



La commune d'**Anstaing** (1600 habitant.e.s) ayant identifié un enjeu de solution de garde de jeunes enfants sur son territoire a fait appel à une chargée de mission pour réaliser une étude de faisabilité pour une crèche sur le territoire et faciliter l'émergence d'une initiative associative (rencontre avec des habitants, visites de crèches associatives, organisation de groupes de travail,...). La collectivité a mis à disposition et financé les travaux de réhabilitation de l'ancienne école. La crèche associative **Petites Mains Grandes Aventures** a recruté une directrice en mai 2024 et a ouvert en février 2025. La crèche a été lauréate de l'appel à projets ESS de la **Métropole Européenne de Lille**, qui l'a soutenue à hauteur de 15000€ en 2025. Anstaing, et une commune voisine, **Gruson**, soutiennent financièrement la crèche via une subvention annuelle de 25000€ chacune.

La crèche coopérative Méli-Mélo à Lille (59)

Méli-Mélo est une structure d'accueil de jeunes enfants installée à Lille depuis 2015 et gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Les services et élu.e.s à l'ESS et à la Petite Enfance de la **Ville de Lille** ont aidé à la création et soutenu le montage du projet. La Ville de Lille et la **Métropole Européenne de Lille (MEL)** ont apporté une subvention d'aide au démarrage de 15 000 euros chacune, et la Ville est également entrée au capital de la SCIC. La Ville finance enfin 10 places pour les ménages lillois. Forte du succès de cette initiative, une seconde crèche également en SCIC accueille des enfants depuis début 2021.

Un PTCE pour développer l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis



Créé en 2015, le PôPE, Pôle Petite Enfance, réunit des associations gestionnaires de lieux d'accueil, accompagnateurs et financeurs solidaires, architectes et sociologues. Ce Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) se donne comme objectif de développer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le département de la Seine-Saint-Denis via la mutualisation de moyens (formation du personnel, recrutement de professionnel.le.s de la petite enfance,...) et la formalisation-modélisation du montage de modes d'accueil de la petite enfance fondés sur des valeurs de l'ESS (démarche participative, réponses adaptées aux besoins locaux,...). Le PôPE est soutenu dès l'origine par **Plaine Commune**.

[Plus d'informations dans la fiche Déniché pour vous du RTES](#)



Favoriser les coopérations, la co-construction et inscrire le soutien à l'ESS dans sa politique

La collectivité peut favoriser la participation des acteurs de l'ESS au projet de territoire, à l'élaboration des Conventions Territoriales Globales, convention de partenariat entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales, et/ou d'autres schémas territoriaux, par exemple les "schémas pluriannuels de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant", obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitant.e.s dans le cadre du SPPE. Elle peut réserver son soutien aux acteurs ESS de son territoire.

Mise en réseau des crèches à Nancy (54)

A **Nancy**, la Ville favorise la mise en réseau des crèches municipales et associatives, avec par exemple la création d'une mission qualité favorisant le partage de bonnes pratiques (à l'instar du contrat d'éducation artistique et culturel développé avec les crèches en régie et désormais étendu à celles associatives).



Choisir un mode de contractualisation adapté

La contractualisation pluriannuelle avec les collectivités est un levier important de stabilité pour les structures de l'ESS. Les collectivités peuvent faire le choix de modes de contractualisation qui privilégient le partenariat et la coopération, et notamment la subvention avec des indicateurs co-construits.

Ressources pour aller plus loin :

Points de RepèreSS "[Modes de contractualisation dans le domaine de la petite enfance](#)", RTES, janvier 2026

Gazette 151, [Service public de la petite enfance, investissons l'Associatif !](#), novembre 2025, et autres ressources de l'[Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels \(ACEPP\)](#)

[Municipales 2026 : avec les centres sociaux, faisons vivre nos territoires](#), Fédération des centres sociaux et socioculturels en France, janvier 2026

[Des crèches coopératives pour démarcher la petite enfance](#), Fondation Jean Jaurès, 2025

[Fiche Déniché pour vous n°118 : Le PôPE](#), RTES, 2023